

COMMENT LE MEN ET LE MESR ENTERRENT TOUTE POSSIBILITÉ DE FORMATION UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANT·ES

UNE RECETTE EN DEUX TEMPS

1/ Suppression des moyens pour la formation

Malgré les annonces d'une augmentation du budget, qu'on nous présente comme étant « historique » en faisant fi de l'inflation, force est de constater que pour la formation des enseignants (FDE), on manque de tout.



On manque de moyens pour assurer tous les enseignements et le suivi des étudiant·es prévus dans les maquettes MEEF. La tendance, engagée ces dernières années, se poursuit : les INSPÉ réduisent les volumes de formation, le nombre de visites, le temps alloué à la direction des mémoires... pendant que les étudiant·es doivent assumer, comme ils·elles le peuvent, une année de M2 très lourde et une entrée dans le métier par la précarité.

Faute de financement institutionnel des études, et donc en plus d'éventuels « petits boulots », ils·elles sont en effet constraint·es de choisir entre un stage en « pratique accompagnée » qui est « gratifié » de 126 €/mois (1260 € pour l'année) et un stage « en alternance » rémunéré 865 € bruts par mois.

Mais il arrive aussi, comme à Paris, que des M2 PLC n'aient pas la possibilité d'effectuer les douze semaines de stage pourtant prévues dans leur maquette de formation, faute de tuteurs-trices du fait de l'absence de décharges de service et de la faible indemnisation de ces dernier·es.

On manque aussi de moyens pour mettre en place la (pourtant bien inconsistante) formation des fonctionnaires stagiaires lauréat·es des concours : 10 à 20 jours pour les stagiaires issu·es de master MEEF, 230 à 250 heures pour les autres (qui n'ont parfois jamais vu de classe).

Dans certains INSPÉ, comme celui du Centre-Val de Loire (académie d'Orléans-Tours), la formation en DIU Premier degré n'a pas du tout commencé faute de moyens suffisants. Les lauréat·es stagiaires se sont donc retrouvé·es en poste sans l'accompagnement qui

leur est réglementairement dû et doivent assurer leur responsabilité de classe à mi-temps sans *aucune* formation ni l'appui que constitue l'appartenance à un collectif d'études et de formation.

Ailleurs, comme à Nantes, l'ouverture des listes complémentaires au CRPE pour pallier la pénurie de personnels a mécaniquement accru le nombre d'inscrit·es en DIU, mais faute de formateurs·trices en nombre suffisant, le début de la formation a été repoussé au 7 novembre, c'est-à-dire au retour des vacances d'automne. Et ce n'est qu'en faisant appel à des collègues retraité·es et à des contractuel·les, recruté·es en urgence, que la formation pourrait effectivement commencer.

Dans d'autres INSPÉ enfin (Paris, Aix-Marseille, etc.), où les moyens ont bien été alloués, les petits effectifs de certains parcours ont conduit à regrouper étudiant·es (de M2, mais aussi de M1) et lauréat·es des concours inscrit·es en DIU, dont les situations, et donc les attentes comme les besoins de formation, sont pourtant assez dissemblables. À l'INSPÉ de Toulouse par exemple, on va jusqu'à réunir M1 et DIU... La raison ? Des emplois du temps temporellement compatibles ! À Poitiers et à Nantes, on mutualise certains des enseignements des M2 et des fonctionnaires stagiaires PLC.

Ces quelques exemples, parmi d'autres, sont significatifs de la situation actuelle et du traitement ubuesque infligé aussi bien aux étudiant·es des masters MEEF qu'aux lauréat·es des concours 2022 : leur formation, bricolée et/ou repoussée, est à coup sûr dégradée, voire amputée. Non seulement elle ne satisfait pas à leurs besoins, mais elle les prive tout simplement de leur *droit* à être formé·es.

Quant aux équipes de formation, dont on ne cesse d'afficher, et de vanter, le caractère pluricatégoriel, elles n'ont ni le temps ni les moyens de se réunir effectivement. Outre les problèmes de locaux, ce sont les contraintes temporelles des différents membres des équipes qui gênent voire empêchent tout travail collectif. Les collègues à temps partagé ont beaucoup de difficultés pour s'investir dans la vie des INSPÉ, ou plutôt ce qu'il en reste – puisqu'on le sait bien, deux mi-temps font plus qu'un temps plein.

Les formateurs et formatrices subissent une surcharge chronique de travail, exacerbée par la pénurie de personnels administratifs, eux aussi surchargés. En dépit de l'avis formulé par le CHSCT du MESRI le 13 juillet 2021 actant la souffrance au travail des personnels des INSPÉ – avis qui n'a eu aucune suite –, la situation continue de se dégrader.

Les INSPÉ ont, pour beaucoup d'entre eux, hérité d'un patrimoine important (celui des anciennes Écoles normales) : des sites départementaux en particulier, avec des bâtiments parfois très anciens et des fonds documentaires exceptionnels, comme à l'INSPÉ de Lorraine (Nancy-Metz)¹. Tous les prétextes sont bons pour liquider ce patrimoine. Les collectivités territoriales entendent récupérer des bâtiments qui leur appartiennent auprès d'universités qui, ayant choisi la dévolution du patrimoine, cherchent à limiter les coûts d'entretien.

C'est ainsi qu'à l'INSPÉ Centre-Val de Loire, une panne de chaudière sur l'un des deux sites orléanais (Saint-Jean) a conduit l'université à en expulser immédiatement l'INSPÉ... pour ne pas avoir à en assumer la réparation. À Grenoble, le déménagement sur le campus de Saint-Martin-d'Hères met les personnels en difficulté : amphi trop petit obligeant à faire cours en parallèle en visioconférence, manque de salles..., tandis que le nouveau site d'Annecy demeure inaccessible jusqu'en novembre.

Dans d'autres INSPÉ, il s'agit de « mutualiser », en fait de rentabiliser, l'usage des locaux, en les partageant entre plusieurs composantes (An-goulême pour l'INSPÉ de Poitiers), ce qui dépossède les personnels des lieux de formation. On

assiste désormais à une véritable « ubérisation » à marche forcée du bâti.

L'ensemble des formateurs-trices et des formé-es subissent l'éclatement des situations selon la localité : les « réponses » au manque de moyens généralisé – quand il y en a – demeurent ponctuelles, dans un localisme qui ne fait qu'accroître les inégalités et une opacité généralisée : les décisions se prennent le plus souvent sans que les instances soient seulement consultées.

2/ Disqualification des enseignant-es

À la pénurie de personnels qualifiés, à la forte baisse du nombre de candidat-es aux concours de recrutement, à une attractivité du métier en berne², le ministère de l'Éducation nationale répond par le mépris et le cynisme. Cette réponse a d'abord consisté, au printemps dernier, à recruter en 30 minutes des contractuel-es sans expérience d'enseignement (le *Job dating* à Versailles) et à s'en enorgueillir. Elle est dorénavant d'ouvrir des concours académiques exceptionnels de recrutement de professeur-es des écoles, à la condition d'avoir un diplôme bac+2 et 18 mois d'enseignement comme contractuel-es³.



Dans ce projet de décret, qui sera soumis à un prochain Comité technique du MEN, il n'est pour le moment envisagé aucune formation en cas de réussite : selon les règles actuellement en vigueur, ces lauréat-es seront à temps plein après le concours. Le calcul est simple : pour le MEN, un bac+2 et 18 mois de « terrain » sans formation, c'est l'équivalent d'un master suivi d'une année de fonctionnaire stagiaire. Dès lors,

1. À ce propos, voir *Former des enseignants*, n° 708 (oct. 2022), p. 6.

2. Ainsi, à l'INSPÉ d'Aix-Marseille par exemple, alors que les capacités d'accueil du M1 second degré (mention 2) sont de 1155 étudiants, il y avait 676 étudiants en 2021-2022 et 612 à la rentrée 2022 soit une baisse relative de 9,5 %. Et s'il y avait 750 M2 (dont 434 fonctionnaires stagiaires), toujours pour la mention 2, en 2021-2022, il y en a cette année 419

(dont 15 fonctionnaires stagiaires). Pour le premier degré, les capacités d'accueil ne sont pas non plus atteintes en M1 : 562 à la rentrée 2022 pour 680 places, mais la baisse relative par rapport à l'an dernier est plus faible (3,3 %).

3. <https://padlet.com/coretmu/hfmfg4ws8mtpufe7/wish/2339946783>

l'existence même de la formation est en question puisqu'elle devient un supplément, un surjet, un surcroît... Un luxe.

Ce projet de décret – comme le recrutement de contractuel·les, dont il faut souligner que la loi de Transformation (véritable loi de destruction) de la Fonction publique exige qu'on y recoure massivement – conduit à la disparition de toute formation complète, universitaire et professionnelle, indépendante des besoins immédiats et à court terme de l'employeur. Il atteste de la mainmise du MEN sur la formation des enseignant·es, comme de l'abandon de la question par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), alors que les INSPÉ, qui sont des composantes universitaires, relèvent de sa responsabilité.

On doit ajouter son étonnante résonance avec d'autres mesures de la « réforme » Blanquer. La création des Parcours préparatoires au Professorat des Écoles (PPPE) excluant largement les INSPÉ, le développement des e-INSPÉ chargés de former les enseignant·es à travers des dispositifs à distance, la multiplication des guides « clés en main » à usage des débutant·es et des contractuel·les « job-datés ». Pour le MEN, le message est clair : vous n'avez aucune expérience ? Pas de problème, on vous forme en 30 pages : <http://hgc.ac-creteil.fr/?guide-du-professeur-neo-contractuel>.

Résonance, enfin, avec la « réforme » de la voie professionnelle, voulue par le gouvernement, qui remet en cause les enseignements généraux et réduit les enseignements professionnels au (sur)profit – c'est bien le mot – de périodes de stage en entreprise. Laquelle « réforme » entraîne par ailleurs une diminution drastique des postes de PLP et conduit nécessairement à la fermeture de formations CAPLP dans de nombreux INSPÉ.

Comme d'autres secteurs du service public – l'hôpital par exemple –, la formation des enseignant·es est en train de s'affaïsset sur elle-même. Ce processus de désagrégation de la FDE est porté par une dévolution systématique au local – dépendant fondamentalement des moyens et des priorités budgétaires de chacune des universités « abritant » un INSPÉ. La question que pose la volonté de liquidation de la FDE est de savoir si la formation des enseignant·es est

nécessaire. Ou, pour le dire autrement : *faut-il (encore) former les enseignant·es ?*

Il ne s'agit pas d'une question rhétorique, mais d'une question de fait, brutale. Tandis que les formateurs, les formatrices, les étudiant·es et les fonctionnaires stagiaires se débattent comme ils peuvent dans cette situation délétère, le Réseau des INSPÉ, hors-sol, remercie réverencieusement la ministre de l'ESR de ses « riches échanges » avec elle, en affirmant, dans un élan de *whisful thinking* et toute honte bue, que « oui, la formation des enseignants doit se faire dans nos instituts, au cœur des universités et au travers d'un continuum clarifié⁴ »

On ne peut plus se payer de mots. Faute de moyens matériels et en personnels qualifiés, et parce que la formation ne se fait pas sur un coin de table, ces déclarations sont creuses voire insultantes pour ceux et celles qui éprouvent chaque jour un peu plus ce dont la pénurie est le nom.

Au-delà de la formation des enseignant·es, c'est le service public rendu aux usagers – les élèves en l'occurrence – qui est dégradé par des expédients en tout genre imposés à des personnels mal, voire pas du tout formés : *déformés* précisément.

Ce que la FDE subit depuis de longue date désormais, c'est l'*« avenir »* promis à l'enseignement professionnel. *C'est pourquoi nous apportons notre soutien à la journée d'action intersyndicale du 18 octobre 2022 contre la réforme de la voie professionnelle. Retrouvons-nous ce même jour dans la Journée d'action interprofessionnelle pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail et la défense du droit de grève !*

LE 18 OCTOBRE !



faire dans nos instituts, au cœur des universités et au travers d'un continuum clarifié ! »

<https://twitter.com/ReseauInspe/status/1580587510245515265>

4. Tweet de @ReseauInspe posté le 13/10/2022 à 17h53 : « Merci à @sretailleur pour les riches échanges qui se sont tenus hier avec les directrices et directeurs d'INSPÉ. Oui, la formation des enseignants doit se